

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement omnibus 100-OB-2025 modifiant le règlement de zonage 1001 et le règlement de lotissement 1002.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le ***premier projet de règlement omnibus 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002.***

Le projet de règlement vise à apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions aux règlements 1001 et 1002, en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Municipalité, à savoir :

Règlement de zonage 1001 :

- Clarifier les dispositions encadrant le logement supplémentaire;
- Ajout d'une section visant la préservation d'une zone tampon végétale ;

Règlement de lotissement 1002 :

- Mise à jour des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 juillet 2025 à 19h à la salle Laurent-Brisebois (2^e étage de la caserne)** située au 765 chemin de Ste-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 23 juillet 2025.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 juillet 2025.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière-trésorière